Fédération Française des Motards en Colère
Territoire de Belfort & Aire Urbaine
68,rue de Valdoie – 90000 Belfort
tél 06 66 94 02 00 – contact@ffmc90.org
https://ffmc90.org

Objet : Eradication des points noirs de l'aire urbaine Belfort, le 20 février 2020

Monsieur BURKHALTER, maire d'Héricourt,

Le 18 décembre 2019, un grave accident impliquant un motocycliste de 21 ans a eu lieu place Emile Loubet à Belfort. Le jeune motard s'est très gravement blessé en heurtant un rocher en bord de voie. Les circonstances de l'accident en la matière n'ont pas d'importance, les rochers tout en bord de route sont devenus un élément aggravant. Et c'est le cas pour d'autres éléments d'infrastructure routière comme les poteaux, les îlots séparateur, les ralentisseurs non conformes...

Cette date marque un tournant dans les actions que mène la FFMC90 pour sensibiliser les élus aux infrastructures dangereuses dans leurs communes. Jusqu'à maintenant nous ne faisions que montrer les endroits dangereux, par exemple avec les actions « motard d'un jour » ou nous emmenions les élus, les responsables techniques, les aménageurs, les responsables de bureaux d'étude, en moto, sur les endroits accidentogènes... mais peut-être pas encore dans votre commune.

Nous avons eu des résultats encourageants mais toujours avec beaucoup trop de retard (quelque fois plusieurs années!).

Cette année nous lançons une grande campagne **d'éradication des points noirs** dans l'aire urbaine **.** Dans votre commune la FFMC90 a identifié les points noirs suivants (à voir sur le site https://ffmc90.org/carte-des-points-noirs/). Cette liste n'est pas exhaustive.

- les poteaux aux angles de voie en zigzag à l'entrée de Bussurel, où les usagers en deux roues motorisé passent à quelques cm en croisant une voiture !

La FFMC a contribué à la rédaction du guide des « recommandations pour la prise en compte des 2 Roues Motorisés dans les infrastructures routières » édité par le CEREMA, pour aider les élus, les responsables techniques, les aménageurs, les responsables de bureaux d'étude, à ne pas oublier la sécurité des deux roues motorisés. (à voir sur https://ffmc90.org/rf18032018-2rm/).

Bien que ce soit des « recommandations » et non des « obligations » la FFMC vous demande de les respecter à l'avenir sur vos nouveaux travaux et de modifier les infrastructures existantes pour **limiter les risques des usagers fragiles** que sont les conducteurs de deux roues motorisé.

Dans ce cadre nous vous demandons de **supprimer ces poteaux le plus rapidement possible (dans les trois mois)**, ou de trouver une solution qui ne met pas en danger les usagers.

Passé ce délai, la FFMC90 prendra ses responsabilités pour les enlever ou les faire enlever.

Nous vous prions de croire Monsieur le Maire en l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le bureau de la FFMC90
coordinateur Marcel JARDOT
P.O Jean-Luc HOLVECK

Mouvement FFMC :
La FFMC est membre de la